

Le tacle de la Cour des comptes

« On ne demande pas d'aller chercher l'argent qui manque, mais d'avoir un budget vérité. »

Pierre-Yves DERMAGNE, PS

217 millions. Le déficit wallon estimé par le gouvernement. La Cour des comptes l'estime, elle, à 358 millions.

Le budget wallon 2018 sous la loupe

La Cour des comptes estime que le budget 2018 du gouvernement wallon est trop optimiste de 141 millions. Le ministre Crucke maintient ses chiffres.

● **Martial DUMONT**

Il y a quelques semaines, le PS wallon, désormais dans l'opposition, estimait que la prévision budgétaire présentée par le nouveau gouvernement wallon MR-cdH était trop courte de 175 millions.

La Cour des comptes, à qui l'exécutif avait demandé un audit à, elle, rendu ses chiffres : alors que le gouvernement prévoyait un déficit de 217 millions d'euros, la Cour estime que celui-ci sera de 358 millions. Donc, un différentiel de 141 millions d'euros.

« En clair, alors que le gouvernement annonce une amélioration du déficit de 100 millions par rapport à l'ancienne majorité, il y a, au contraire, un déficit aggravé de 41 millions », juge Pierre-Yves Dermagne, chef de file PS au Parlement. « Cela signifie que MR et cdH font moins bien avec mieux puisque le creusement du déficit intervient à un moment où

les paramètres économiques sont meilleurs. »

Les économies dans les UAP remises en cause, Crucke s'accroche

Mais d'où vient cette différence de 141 millions ?

D'abord, dit la Cour des comptes relayée par le PS, du fait que le gouvernement estime dans son budget que les UAP (anciennement OIP, pararégiotiaux) n'ont pas utilisé 106 millions qui leur étaient alloués. Mais, estime la Cour, vu les économies qu'on leur demande et la non-indexation des dotations, il est fort peu probable que les économies dans les UAP atteignent ce moment. Un pessimisme que Jean-Luc Crucke dit ne pas partager.

Autre souci selon la Cour : les recettes attendues de la DLU (amnistie fiscale) qui sont évaluées à 70 millions en 2018 par

le gouvernement... et à 35 millions par la Cour. Pourquoi ? Simplement parce que le fédéral a lui-même revu ses prévisions à la baisse pour l'ensemble des régions.

Et puis enfin, la Cour indique que le budget de la SOWAER (aéroports) n'a pas pris en compte l'indemnisation de 60 millions due aux riverains de l'aéroport de Liège.

Quels effets pour la réforme fiscale ?

Réduction des droits de donation, abattement des droits d'enregistrement, suppression de la taxe télé, diminution de la taxation de 15 % pour le 3^e logement, aide à la location de kots étudiants : Jean-Luc Crucke, le ministre du Budget, a encore défendu hier, au Parlement, sa réforme fiscale. Qui aura évidemment un impact sur le budget.

Mais là encore, la Cour des comptes est dubitative : « L'impact réel des mesures reste difficile à évaluer étant donné qu'il sera influencé par la modification du comportement des redevables suite à leur adoption. » Pas faux, juge Crucke. Qui se dit toutefois confiant.

Cela dit, la Cour n'est pas la seule à douter : le conseil de la fiscalité wallonne regrette également l'indisponibilité de certaines données pour objectiver la réforme fiscale.

Raison pour laquelle le PS réclame au gouvernement plus de transparence.

« On ne demande pas de l'austérité. Le budget est ce qu'il est. Mais nous réclamons au moins un budget vérité », conclut Pierre-Yves Dermagne. « Jean-Luc Crucke dit qu'il y aura un retour à l'équilibre à l'allure du marcheur. Mais en l'occurrence, le budget va en marche arrière... » ■

VITE DIT

Dans son rapport, la Cour des comptes a également épinglé l'ancien ministre du Budget, le PS Christophe Lacroix qui avait, au moment du changement de majorité, « offert » des contrats

CDI à des agents contractuels dont le poste était menacé par le retour d'agents qui travaillaient dans divers cabinets ministériels dissous.

« J'assume pleinement le fait d'avoir refusé de jeter ces agents dehors du jour au lendemain à cause des manœuvres

politiciennes (du président du cdH) Benoît Lutgen », a souligné lundi l'ex-ministre.

Pour M. Lacroix, il est bien plus rationnel de maintenir du personnel formé au sein de l'administration pendant plusieurs années « plutôt que de les mettre à la rue et de

réembaucher d'autres agents par la suite ».

Il ajoute que le passage de ces agents en CDI n'a pas d'impact budgétaire et que pour cette raison, la décision ne devait pas être soumise à l'avis de l'inspection des finances comme la Cour l'estimait.

« Quatre grandes politiques sacrifiées »

L'opposition n'est pas que critique. Elle voit ainsi dans le budget 2018 des points positifs : maintien du plan Marshall, garantie du financement des infrastructures hospitalières, des crédits pour le futur prêt jeune, etc.

Mais le PS estime également que quatre grandes politiques ont, malgré tout, été sacrifiées par le nouveau gouvernement.

L'emploi et la formation, d'abord : diminution du budget des aides à l'emploi, réduction pour l'accord non-marchand, diminution d'un tiers de l'accompagnement des chauffeurs de longue durée : autant de décisions qui, dit Pierre-Yves Dermagne, vont à l'encontre du fameux « Jobs jobs jobs » de Char-

les Michel.

Autre politique touchée : le logement avec, notamment, une diminution de 6,5 millions d'euros pour la création de logements.

Tout cela, dit encore Dermagne, dans un contexte où la Wallonie fait face à une explosion démographique, que les taux d'intérêts vont augmenter, et que le secteur bancaire exige une loi fixant l'apport d'une quotité personnelle de 20 % dans le cas de l'achat d'un bien immobilier.

Troisième couac : l'énergie et le climat. Les Ecopacks et Renopacks seront diminués de 10 millions, les prêts taux zéro seront revus à la baisse et l'aide aux person-

nes en précarité énergétique diminuée de 93 %. « Au moment où Crucke se félicite des résultats de la Cop21 comme ministre de l'Énergie, il semble qu'il ne veuille pas agir dans le même sens en tant que ministre du Budget »...

Enfin, juge encore le PS, il y a les services publics : les dotations des OIP ne seront pas indexées, les administrations devront se serrer la ceinture et les moyens alloués au bien-être au travail sont supprimés.

Sans parler, concluent les socialistes, de la diminution du fonds des provinces, du manque de moyens pour appliquer le CoDT dans les communes, et des budgets de rénovation urbaine. ■

M. Dum.

« Crucke dit
que le retour
à l'équilibre se fera
à l'allure du marcheur.
Mais là, on va
en marche arrière... »